https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/guestions/QANR5I 14QF49325



14ème legislature

Question N°: 49325	De M. Thierry Braillard (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Rhône)				Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social			Ministère attributaire > Travail, emploi et dialogue social		
Rubrique > formation professionnelle		Tête d'analyse >développement	Analyse > TPE. PME.		
Question publiée au JO le : 11/02/2014 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 Question retirée le : 13/05/2014 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'accès à la formation des salariés des petites entreprises qui est plus faible que pour les salariés des grandes entreprises. Toutes les études démontrent que la probabilité d'avoir une formation augmente avec la taille de l'entreprise. Ainsi, selon une note de l'INSEE d'octobre 2013, dans les entreprises de 10 salariés ou moins, 34 % des salariés ont suivi au moins une formation professionnelle en 2012, contre 65 % de ceux qui travaillent dans des établissements d'au moins 250 salariés. Il lui demande quelles innovations il compte proposer pour permettre aux salariés des TPE et des PME d'avoir un meilleur accès aux formations.